

çon amené par elle lui coûtait entre \$70 et \$80, indépendamment de la subvention du Gouvernement, car elle devait en prendre soin de six à douze semaines avant l'embarquement, me disent les chefs de la société. L'engagement de rembourser l'Armée d'un certain montant ne m'apparaît pas comme un désavantage pour ces jeunes gens; c'est un moyen de l'aider à continuer son œuvre. Encore une fois, je n'approuve pas la conduite du ministre sur cette question, et, de plus, toutes les agences d'immigration ne sont pas traitées également. Je l'ai dit déjà, les immigrants de l'Europe continentale touchent des agences d'immigration une certaine somme afin de leur permettre d'échapper à l'article de la loi interdisant l'entrée du Canada aux sujets incapables de se suffire, puis ils le remboursent avec un intérêt considérable je crois, et il sert de nouveau à la même intention. Si ce remboursement de \$70 à \$80 constitue un désavantage pour ces jeunes gens, ce doit être la même chose pour les autres qui versent aux agences d'immigration des profits considérables en retour de l'argent qu'elles leur ont fourni pour éviter nos règlements. Etant donné l'œuvre passée de l'Armée du salut et d'autres sociétés semblables dans le domaine de l'immigration juvénile, les constatations des inspecteurs, page 9 du rapport, indiquant les différents degrés de succès, le caractère et la conduite de ces jeunes garçons, je trouve, pour ma part, ce genre d'immigration très recommandable. Le ministre a avoué que son personnel compte vingt-huit prêtres aux Etats-Unis et au Canada, occupés, dit-il, au rapatriement, ce qui signifie, je présume, travaillant à ramener au Canada les Canadiens-français émigrés aux Etats-Unis. C'est une bonne chose, bien que je ne sois pas convaincu que tout leur temps passe à cela. Ils consacrent une partie de leur temps à exhorter les Canadiens français à laisser la province de Québec pour aller s'établir dans les autres provinces. Ils ne s'occupent pas seulement d'inviter les Canadiens de langue française à revenir des Etats-Unis au Canada. Je m'adresse au ministre en toute équité. Il a jugé à propos,—et je ne le condamne pas,—de nommer vingt-huit membres du clergé catholique pour travailler à l'immigration, alors qu'il n'y a aucun ministre du culte protestant choisi pour le même travail au Canada et aux Etats-Unis. Ces vingt-huit prêtres dont je parle reçoivent un traitement et une partie de leurs dépenses, d'après le propre rapport du ministre. De plus, en Angleterre, il n'y a qu'un membre du clergé catholique qui reçoit des appointements de 1,800 dollars et des dépenses de 1,600 dollars. Personne ne trouvera à redire à ce traitement; il n'est pas exorbitant. Quant à l'abbé MacDonnell, il a accompli un travail efficace en amenant au

Canada des sujets des îles Hébrides. Etant donné que le département a voulu traiter les ministres de cette Eglise avec générosité ou du moins avec justice, je suis d'autant plus convaincu que le ministre a eu tort d'imposer ces restrictions à l'Armée du salut. Je ne dis pas que son département doit être blâmé au sujet de ces vingt-huit ou trente prêtres, mais le ministre aurait dû accorder plus de générosité et de latitude aux membres des autres cultes qui s'occupent d'immigration, et qui ont prouvé, dans le passé, leur habileté à nous amener de nouveaux sujets de l'étranger.

Je vois dans un rapport, déposé il y a quelques jours que durant l'année expirée le 31 décembre, 135,984 personnes sont venues s'établir au Canada. Elles représentent cinquante différentes nationalités de l'Europe. Quarante-huit mille de ces immigrants sont natifs de l'Angleterre, et vingt mille des Etats-Unis. Je suis en faveur de cette immigration pour la raison que j'ai déjà invoquée, à savoir qu'ils s'assimilent facilement, car leurs institutions et leur langue sont semblables aux nôtres. L'idée qu'ils se font d'un gouvernement est la même que la nôtre. Je constate que le territoire n° 1 de l'Europe, c'est-à-dire l'Allemagne et la Scandinavie, que l'on a toujours favorisé, et avec raison dans notre politique d'immigration, nous a envoyé environ dix-neuf mille sujets. Il reste donc quarante-sept ou quarante-huit mille immigrants des autres pays. Je ne veux rien dire contre eux mais il eût été préférable qu'ils fussent venus d'Angleterre et des Etats-Unis. Si nous voulons édifier le pays avec une population qui apprécie le rôle que le Canada doit jouer dans l'essor de l'univers, nous devons songer, sinon à adopter le système de la quotité maximum des Etats-Unis, du moins, choisir nos immigrants. Encourageons l'immigration des habitants de l'étranger qui ont du gouvernement la même conception que nous. En d'autres termes, il nous incombe d'inviter chez nous des immigrants d'Angleterre et d'autres contrées de l'Europe dont les conditions sont à peu près analogues aux nôtres vu qu'ils seront plus prêts à travailler de concert avec les Canadiens d'origine à la prospérité du pays. Après tout, la responsabilité de notre avenir retombe sur les épaules des enfants du sol. Cette responsabilité est importante entre toutes. Si nous voulons de l'aide du dehors, choisissons nos sujets parmi ceux qui contribueront le mieux au véritable progrès de la nation.

M. MacLAREN: Le ministre veut-il dire quelles dispositions exactes a prises son département avec le gouvernement du Nouveau-